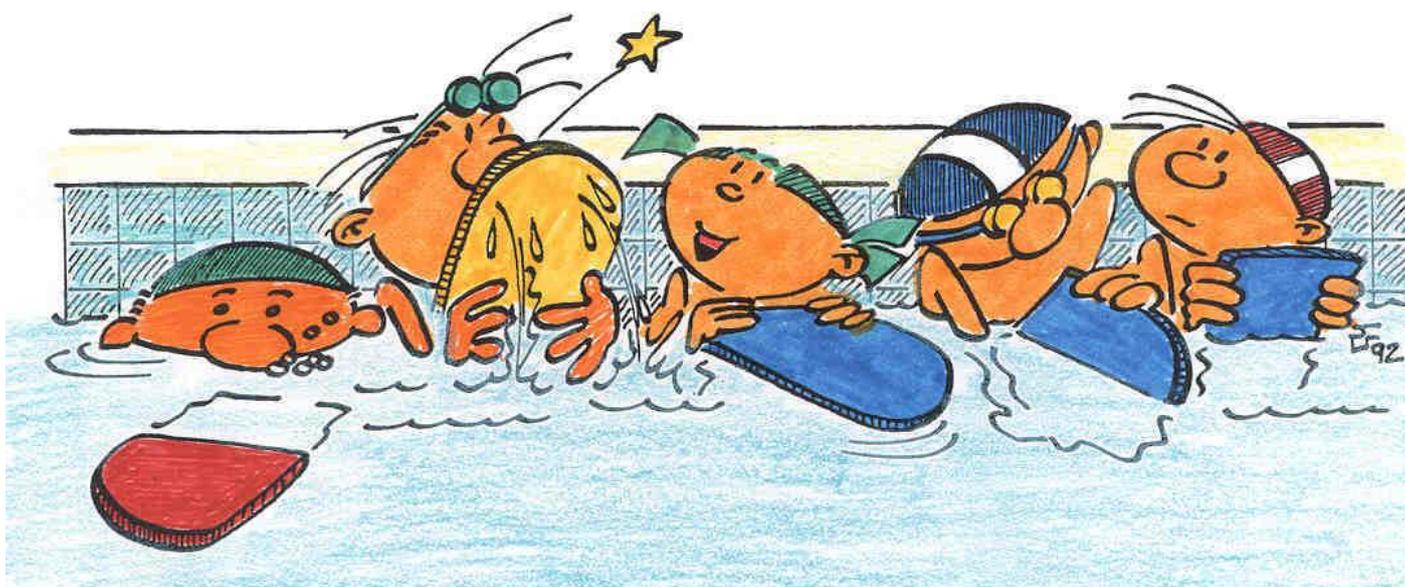


Projet pédagogique Natation scolaire CP-CE-CM1-CM2



Circonscription de ... Année scolaire ...

Références :

- Circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011
- Arrêté du 28 février 2022 (validation de l'attestation du savoir nager en sécurité)
- BO spécial 11 du 26/11/2015
- Projet pédagogique académique équipe eps 1, 93

Préambule

Partie intégrante des programmes officiels de l'école primaire et du secondaire, la natation, activité incontournable de l'Education Physique et Sportive participe à la maîtrise et à l'acquisition du Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture et contribue à « la santé et à la sécurité » des élèves.

Devant l'importance que revêt le fait de savoir nager pour chaque individu, il est nécessaire, conformément aux exigences institutionnelles, de tout mettre en œuvre pour que cette compétence soit construite le plus tôt possible et donc dès l'école primaire.

Pour les élèves de cycle 1, il s'agira de proposer un cycle de 6 à 8 séances de familiarisation aquatique.

Pour les élèves de CP et de CE1, il s'agira de proposer un cycle de 8 séances d'aisance aquatique. Ils évolueront en groupe classe, bi-hebdomadairement.

Du CM1 au CM2, des séances d'apprentissage selon le format stage massé (3 à 4 séances par semaine, 12 séances) pour les amener à valider l'ASNS à la fin du CM2.

L'objectif est de permettre aux élèves d'effectuer au moins 40 séances de 40 minutes, sur les cinq années de l'école primaire.

I – La natation scolaire dans les programmes EPS

Les cinq domaines du projet de socle commun :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et les outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine

	Domaine du socle 1	Domaine du socle 2	Domaine du socle 3	Domaine du socle 4	Domaine du socle 5
Compétences générales en réponse aux enjeux de formation du socle commun	Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps	S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils	Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités	Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière	S'approprier une culture physique sportive et artistique

1. Parcours du nageur de l'Aisance aquatique à l'ASNS / Cycle 1, cycle 2, cycle 3 (parcours et tableaux en annexes)

Tests et repères d'acquisitions qui font dorénavant référence :

- **L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)** est adoptée comme test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires ;
- **L'aisance aquatique** est à présent définie comme une étape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ;
- **Le test « Pass-nautique »** permet l'accès aux activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

a - **Palier 1 (1^{ère} étape)**: ce palier correspond aux compétences qu'un élève de moyenne section devrait pouvoir atteindre à l'issue d'un cycle d'aisance aquatique.

- Entrer seul dans l'eau ;
- Se déplacer en immersion totale ;
- Sortir seul de l'eau

b. **Palier 2 (2^{nde} étape)**: ce palier correspond aux compétences qu'un élève de grande section ayant suivi un cycle d'aisance aquatique en moyenne section devrait pouvoir atteindre. Un élève peut acquérir les compétences des deux paliers à l'issue d'un seul cycle d'aisance aquatique.

- Sauter ou chuter dans l'eau (le texte ne précise pas la profondeur, mais la compétence suivante semble induire que l'enfant n'a pas pied)
- Se laisser remonter ;
- Flotter de différentes façons ;
- Regagner le bord et sortir seul de l'eau.

c. **Palier 3 (3^{ème} étape)**: le troisième palier correspond aux compétences qu'un élève de CP ayant suivi un cycle d'aisance aquatique en maternelle, voire deux cycles, devrait pouvoir atteindre à l'issue d'un nouveau cycle d'enseignement. Il est possible qu'un élève acquiert les compétences des 3 paliers au cours d'un seul cycle d'aisance aquatique.

- Entrer seul dans l'eau par la tête ;
- Remonter aligné à la surface ;
- Parcourir 10 m en position ventrale, tête immergée ;
- Se retourner et flotter sur le dos, bassin en surface ;
- Regagner le bord et sortir seul de l'eau.

d. **Attendus de fin de cycle 2 (4^{ème} étape)**

- Entrer dans l'eau en chute arrière avec un temps d'immersion complète ;
- Remonter passivement ;
- Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans appui solide ;
- Réaliser un surface statique ou dynamique de 5 secondes ;
- Se déplacer sur le dos sur une dizaine de mètres ;
- Sortir seul de l'eau.

e. **ASNS (5^{ème} et 6^{ème} étapes)**

Etape 6 : Attestation du Savoir Nager en sécurité			
Accroupi, j'entre dans l'eau en chute arrière	Je maintiens pendant 15 s : - un surplace en position verticale, la tête hors de l'eau, - un surplace en position horizontale, à deux moments différents du parcours	Je franchis en immersion une distance d'1m50, à deux moments différents du parcours	<ul style="list-style-type: none"> • Je nage avec efficacité (propulsion et respiration : inspiration brève à la surface, expiration plus longue sous l'eau) 20 m en ventral et 20 m en dorsal • J'enchaîne les actions en gardant une vitesse de déplacement et en gérant mes efforts sur le parcours du savoir nager

Objectifs prioritaires à travailler pour l'étape 6

<ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'eau et accepter d'immerger le corps et la tête - Se laisser flotter et/ou remonter par l'eau - Descendre au fond de la piscine et augmenter sa durée d'immersion pour agir et remontée passive. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'horizontaliser à la surface à partir d'appuis solides - Se rééquilibrer à partir de déséquilibres divers en appui 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'eau et accepter d'immerger le corps et la tête - Se laisser flotter et/ou remonter par l'eau - Descendre au fond de la piscine et augmenter sa durée d'immersion pour agir et remontée passive. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Construire une progression alternée en jambes ventrale et dorsale ● Construire une respiration aquatique pour nager plus loin, plus longtemps ● Créer et entretenir de la vitesse grâce à l'action simultanée ou alternée des bras.
---	--	---	---

C'est l'enchaînement des items qui conditionne la validation des étapes.

2. Les savoirs, les savoir-être et les savoirs faire de l'ASNS

Les connaissances et attitudes à acquérir pour l'ASSN :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème,
- Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé
- Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir nager est adaptée.

Les enjeux propres à chaque tâche motrice :

1- « Entrer dans l'eau en chute arrière »

Cela représente ce qu'un élève peut éprouver dans une situation imprévue (renversement du bateau, chute d'une planche à voile ...) et donc apprendre à ne pas paniquer et à accepter de chuter dans l'eau.

2 et 3 – « Se diriger vers l'obstacle et le franchir en immersion »

L'enfant peut être amené à passer sous une embarcation retournée, sous une voile ou mât de planche à voile. L'apprentissage de l'immersion (gérer l'apnée, la bascule du corps pour passer sous l'obstacle) va permettre aux élèves d'évoluer en toute sécurité. Le fait d'ouvrir les yeux sous l'eau permet à l'enfant de se situer dans l'environnement.

4 et 5 – « Se déplacer sur 20m, répondre à un signal et réaliser un surplace 15 secondes puis terminer la distance. »

Durant le parcours ventral, différentes modalités de déplacement sont acceptées mais l'acquisition de techniques de propulsion peut être appréhendée non pas comme un moyen formel de déplacement mais comme une véritable solution motrice au problème posé (construire la respiration aquatique). Enfin, la capacité pour l'enfant de se redresser en équilibre vertical après un équilibre horizontal et de le maintenir longtemps va lui permettre de prendre des repères visuels pour s'orienter, se reposer et repasser à la position horizontale.

6 – « Faire demi-tour »

Cela engage l'élève à changer l'orientation de son corps dans l'eau, de passer de la position horizontale à la position dorsale tout en veillant à préserver la propulsion.

7 et 8 – « Le déplacement sur le dos »

Il permet :

- de développer la compétence à se déplacer longtemps car il ne pose pas de problèmes respiratoires (voies respiratoires émergées, posture plus économique) ;

- d'affronter les vagues en mer ou dans un parc aquatique.

Les modalités de déplacements varient, les deux bras au dos alterné ou bien les bras sous l'eau à hauteur des hanches.

Au signal, le maintien d'un surplage horizontal de 15 secondes va contribuer à récupérer en cas d'efforts prolongés, ou de crampes, de se laisser porter par l'eau ou le courant.

9 et 10 – « Se retourner sur le ventre et franchir l'obstacle puis se déplacer »

L'élève est contraint de changer de posture en choisissant d'utiliser la position verticale comme passage intermédiaire ou selon son niveau un retournement longitudinal (par une action de tête latérale).

L'apprentissage de l'immersion (gérer l'apnée, la bascule du corps pour passer sous l'obstacle ...) va permettre aux élèves d'évoluer en toute sécurité.

Les actions variées, enchaînées et coordonnées sur une distance de 40m vont mettre à l'épreuve la fatigabilité de l'élève afin de s'assurer qu'il soit capable de se sauver dans des situations imprévues, difficiles, quelque soit le contexte en milieu naturel ou en piscine.

A l'issue de la passation de l'ASNS, le tableau enquête académique des résultats des CM2 devra être transmis à la (au) CPC-EPS.

La réussite des élèves à l'ASNS est obligatoirement renseignée, dès que possible, dans le livret scolaire unique (LSU) pour faciliter l'adaptation du parcours de formation du nageur.

II – Organisation du projet

1. Planification des cycles

√ **Classes concernées** : les séances d'activités aquatiques seront proposées aux classes de (exemples : CP, CE1, CM1 et CM2)

√ **Durée des cycles** : sur l'ensemble de leur scolarité primaire les élèves bénéficieront au moins (exemple : de 40 séances de 40 minutes.)

√ Les modalités de répartition de ces cycles sur l'année scolaire :

L'année scolaire est découpée en ... périodes : *exemples de répartition des cycles*

- De septembre à mars : chacune découpée sur trois semaines en stages massés qui concernent les classes de CM1 et CM2. Les séances se dérouleront sur 4 jours (matin ou après-midi)
- A partir de mars, les classes se rendront deux fois par semaine à la piscine :
 - 8 séances pendant 4 semaines pour les CP et CE1
 - Les doubles niveaux CE1/CE2 seront intégrés aux apprentissages des CE1, les CE2/CM1 seront en stage massé avec les CM1 (dans la mesure du possible)

√ Les horaires des séances :

<i>exemples</i> Horaires du matin	Nombre de classes	Durée de la séance
9h-9h40	3 à 5	40 minutes
9h45-10h25	3 à 5	40 minutes
10h30-11h10	3 à 5	40 minutes

Horaires de l'après-midi	Nombre de classes	Durée de la séance
14h05-14h45	3 à 5	40 minutes
15h-15h40	3 à 5	40 minutes

2. Organisation des cycles de natation

a – Avant le cycle

L'enseignant veillera en classe :

● à recueillir les représentations des élèves

- le savoir nager, enthousiasme, joie, craintes, peurs, ... pour les préparer à la découverte de l'activité. (Bibliographie disponible dans le dossier enseignant natation)

● à apprendre :

- **les règles de sécurité** : déplacement dans le centre aquatique et dans les vestiaires, les douches et sur les bords du bassin.

- **les règles d'hygiène** : se déchausser dans la zone de déchaussage avant d'accéder aux vestiaires, tenue adaptée, passage aux toilettes, douches savonnées à l'entrée, rinçage à la sortie ...

- **les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir nager est adaptée**, dans le but de donner du sens à l'apprentissage de la natation (visionnage des étapes de passation de l'ASNS en classe pour les CM1 et CM2)

Des photographies de la piscine sont fournies en annexe de ce projet pédagogique pour montrer et familiariser les élèves avec les lieux.

Des documents du projet académique natation peuvent également être fournis (sur demande) pour aider les enseignants dans cette préparation.

<https://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1045>

L'enseignant remplira de façon lisible la fiche de constitution des groupes des élèves de la classe et la donnera aux MNS lors de la première séance. Elle sera envoyée par mail à chaque école et en annexe de ce projet pédagogique.

b – Organisation des séances

Une évaluation diagnostique « constitution des groupes » sera proposée à chaque début de cycle pour les CP, CE1, CM1 et CM2 (document annexe) en interne école, en deux groupes si classe unique à l'école.

A l'issue des tests « constitution des groupes », deux groupes seront ainsi constitués :

- 1^{er} groupe : pour les élèves peu à l'aise dans l'eau : groupe avec attribution d'une couleur
- 2^{ème} groupe : les élèves autonomes dans l'eau : groupe avec attribution d'une couleur

Il est possible de brasser les classes d'une même école et constituer 4 à 6 groupes de besoin selon le nombre de classes accueillies en simultanée sur un créneau.

Tableau récapitulatif de l'organisation des séances au niveau du bassin mais aussi ce qui peut être réalisé en classe pour accompagner un cycle de 8 à 12 séances (exemples)

	Classe	Bassin
<p>Séance 1 : évaluation diagnostique « constitution des groupes » : CP, CE1, CM1, CM2</p>	<p>Représentation des élèves sur le savoir nager à l'écrit puis sous forme de confrontation d'idées par exemple ou à l'oral en récoltant les idées sur un affichage pour ensuite les comparer à la réalité du bassin...</p> <p>Proposition de l'auto-évaluation fournie dans le dossier didactique.</p>	<p>Une évaluation diagnostique conjointe (MNS et enseignant) permet de constituer deux groupes de niveau prenant en compte les acquis des élèves, les spécificités de chacun (PAI, autres ...)</p>
<p>Séances 2 à 8 (CP) Séances 3 à 8 (CE1) Séances 3 à 11 (CM1) Séances 2 à 10 (CM2) : apprentissages</p>	<p>Le cycle de natation offre de nombreuses possibilités de transversalité que l'on peut programmer durant ce cycle :</p> <p>Représentation des parcours par les élèves sous forme de dessins ; reportages photographiques ou dessins pour illustrer les différents thèmes et le vocabulaire de la natation (entrée dans l'eau, immersion, propulsion, déplacements (ventraux, dorsaux), respiration, équilibre ; le matériel utilisé et dans quel but (frite, ceinture, anneau...) ; tracés à l'échelle du plan de la piscine ; travail sur le plan fourni en annexe pour se repérer dans l'espace ; écriture sur les sensations, les règles des jeux organisés, de texte documentaire sur les grenouilles, les crocodiles et les dauphins, utilisation des TUIC pour le site de l'école ; le calcul de la distance parcourue pendant la séance ; la sécurité : travail sur les panneaux (les couleurs, les formes) ...</p>	<p><u>Modalités d'intervention</u></p> <p>L'enseignant intervient soit en co-intervention avec un MNS une séance sur deux, ou toutes les séances ; soit seul ; cela sera à l'appréciation de chacun. La mise en œuvre des séances doit intégrer ces spécificités : place de chacun, différenciation, étayage, observation critériée, modalités d'intervention dans ou hors de l'eau.</p> <p><i>Il est donc indispensable pour les enseignants de prévoir une tenue adaptée pour le bord du bassin (short + tee-shirt, et maillot de bain, bonnet de bain)</i></p> <p><u>Contenus des séances</u></p> <p>Les séances viseront les objectifs précités en fonction du niveau d'âge et des acquis des élèves.</p> <p>Le parcours d'apprentissage de l'élève veillera à inclure des moments de découverte, d'exploration du milieu aquatique, sous forme de jeux et de parcours soutenus par un matériel adapté, et des moments d'enseignement progressifs souvent organisés sous forme d'ateliers par zone. Chaque groupe opérera une rotation pour un accès à deux zones d'ateliers.</p> <p><u>Pour permettre cette mise en œuvre, quelques exemples :</u></p>

		<p>- la profondeur variera d'une séance à l'autre pour permettre la variation des situations et des objectifs visés ;</p> <p>- un temps dédié aux exercices éducatifs adaptés au niveau des élèves variant le matériel en fonction de la profondeur du bassin et de la proximité des appuis (ligne d'eau, mur ...) et permettant des phases d'entraînement, de répétition et de réinvestissement</p> <p>- un temps de 5 à 10 minutes de jeux adaptés aux objectifs de séance, menés par l'enseignant et le MNS.</p> <p><i>Quelques exemples de jeux :</i></p> <p>- des relais (avec, sans matériel, petite, moyenne profondeur ...)</p> <p>- passe à 3, 5 ou plus en fonction des niveaux</p> <p>- filet des pêcheurs</p> <p>- les déménageurs ...</p> <p><i>Cf. dossier didactique d'accompagnement.</i></p>
<p>Evaluation sommative : Séance 8 (aisance aquatique) : CE1</p> <p>Evaluation formative : Séance 8 (CP)</p>	<p>Avant la passation des tests pour les évaluations (étape 1 à étape 3) un temps sera pris en classe pour présenter et représenter le parcours par un dessin, par exemple, pour veiller à la compréhension de la teneur des tests et identifier les difficultés. Cela permet de les préparer et de les déstresser par rapport à cette évaluation.</p>	<p>L'évaluation s'effectue de manière conjointe entre le maître-nageur et l'enseignant.</p> <p>Ils organisent ensuite des jeux adaptés aux différents niveaux avec du matériel ou pas.</p>
<p>Séances 11 à 12 (CM1 à CM2) : évaluation (rattrapage) et parcours adaptés aux différents niveaux</p>		<p>Rattrapage pour les élèves n'ayant pas passé le test en séance 11 ; parcours adaptés pour les autres élèves.</p>

Si certains élèves ont validé l'ASNS avant la fin du cycle 3, l'enseignement de la natation scolaire va permettre de développer des compétences dans les trois autres champs d'apprentissage à travers d'autres activités natatoires :

- Nager vite, nager longtemps (Champs d'apprentissage n°1 « Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée »)
- Natation synchronisée (champs d'apprentissage n°3 « S'exprimer devant les autres par une prestation artistique »)
- Water-polo (champ d'apprentissage n°4 « conduire et maîtriser un affrontement collectif »)
- Dans le cadre du dispositif « Apprendre à porter Secours », une initiation au sauvetage peut être envisagée.

3. Responsabilité des enseignants

L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant titulaire de la classe ou à défaut, en cas d'absence du titulaire par l'enseignant remplaçant pour permettre à tous les élèves de bénéficier pleinement de l'ensemble de leur cycle d'apprentissage (40 séances sur l'ensemble de leur scolarité).

Dans le cas où un enseignant ne peut pas assurer le cycle (raisons médicales, ...) des échanges de service doivent être mis en place par l'équipe de l'école.

La natation scolaire nécessite un encadrement pédagogique de deux adultes qualifiés par classe : l'enseignant et un adulte agréé qualifié, ici le MNS.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de leur responsabilité.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
Moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
De 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
Plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

« Intervenants professionnels » : MNS, BEESAN, BPJEPS AAN (assorti du CAEPMNS dont la validité est de 5 ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit son obtention) – Educateur ou Conseiller des APS (opérateur intégré lors de la constitution initiale du cadre d'emploi) – Bénévole agréé *

*liste non exhaustive

Les **accompagnants d'élèves en situation de handicap** (AESH) accompagnent ces élèves à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ils ne sont pas soumis à un agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves en situation de handicap.

Chaque enseignant doit procéder au contrôle des présences à l'arrivée et au départ des bassins et informer les éducateurs sportifs des absences des élèves dès leur arrivée.

III – Conditions d'accueil

1. Procédure d'arrivée sur l'établissement

Lors de l'arrivée à la piscine, les enseignants annoncent à l'accueil les effectifs (nombre d'enfants et nombre d'adultes, ainsi que le nom de l'école)

2. L'encadrement

L'équipe pédagogique de la piscine est constituée jusqu'à ... maîtres-nageurs diplômés donnant le titre de MNS (maître-nageur sauveteur) et d'un chef de bassin qui sera présent lors de la natation scolaire.

Lors des séances, l'équipe se composera de la manière suivante :

- *Chef de bassin (exemple)*
- **Des maitres-nageurs diplômés donnant le titre de MNS**
- *Trois à cinq enseignants : qui co-interviennent et prennent en charge un groupe. (exemple)*

	Groupe classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle et élémentaire
Moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
De 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
Plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Le taux est déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité. Pour les dispositifs et classes à faibles effectifs, ou dédoublées, le regroupement de classes sur des séances communes peut être envisagé en constituant un seul groupe.

Rôle pédagogique de chacun :

Pour les enseignants : « ... Le professeur des écoles intervient constamment et activement au sein de l'équipe pédagogique. Il est donc exclu d'envisager des activités aquatiques sans l'implication active du maître dans cet acte éducatif ... »

Pour les MNS : « ... Les MNS doivent intégrer leurs interventions dans le cadre du projet éducatif ... ». Les Maîtres-Nageurs Sauveteurs apportent un support technique à l'activité.

La prise en charge pédagogique d'un groupe par l'éducateur se fait lorsque les classes arrivent au bord du bassin, en présence des enseignants, et ceci jusqu'à l'évacuation du bassin par l'éducateur en surveillance. Le retour au vestiaire se fait après regroupement des élèves au niveau des gradins matérialisés « entrée » (au niveau bassin grande profondeur) et « sortie » (vers le fond mobile) et au signal de l'enseignant.

Parents accompagnateurs :

Les parents accompagnateurs sont sous la responsabilité directe de l'enseignant. Ils ne peuvent en aucun cas prendre une part active dans l'encadrement des séances.

Les parents qui participent à l'accompagnement des élèves dans les vestiaires sont tolérés dans les gradins s'ils sont en tenue adaptée (short et tee-shirt). Ils accompagnent les élèves qui demanderaient à se rendre aux toilettes (Cf. règlement de l'équipement)

Ils ne peuvent pas prendre des photos.

En cas de non-respect de ces règles, l'enseignant veillera à prendre les mesures nécessaires afin de rappeler les prérogatives de chacun et la sérénité qu'impose le cadre pédagogique (Cf. Fiche annexe sur « le rôle de chacun »)

Des parents pourront être agréés pour accompagner l'enseignement des CP et des CE1 sous l'unique responsabilité des enseignants. Les agréments seront validés par les conseillères.ers pédagogiques départementaux accompagnés du (de la) conseillère.er pédagogique de circonscription en charge de l'EPS, après le passage lors d'un test sur le site.

3. Début et fin des séances

Arrivée des élèves au bord du bassin : entrer sur les gradins face au bassin grande profondeur.

En fin de séance : La fin de séance sera matérialisée par des coups de sifflet des maitres-nageurs, en charge de la surveillance, l'enseignant regroupe ses élèves dans les gradins au niveau du bassin à fond mobile, procède au comptage avant d'aller aux douches.

Aucun élève ne doit accéder au bassin ou aux plages seul et en l'absence des MNS.

4. Sécurité

La sécurité est un point de vigilance tout au long de la séance. L'attention doit être optimale et maintenue au moment des entrées et des sorties des bassins.

L'équipe d'encadrement s'assurera que plus aucun élève n'est dans l'eau.

L'enseignement des activités de natation doit obligatoirement être fait sous la surveillance d'un personnel qualifié exclusivement affecté à cette tâche. Les surveillants du bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

Lors des déplacements dans la piscine, la classe doit rester groupée et en rang. Il doit être rappeler que courir est dangereux.

La piscine est un environnement très sonore. Afin de limiter le bruit, pour le bien de tous, il faudra veiller, si nécessaire, de rappeler aux élèves de ne pas crier dans les différents espaces (vestiaires, **douches**, espace d'attente, bassin ...)

Si un enseignant remplaçant amène la classe à la piscine, il faut que l'école lui fournisse les renseignements de fonctionnement indispensables et il doit se présenter aux MNS ou à la responsable des activités, dès le début de la première séance.

Les élèves doivent respecter les règles de sécurité mises en place au bord des bassins. C'est pourquoi, il est nécessaire de préparer et travailler en classe, en amont, avec les élèves sur ces règles et sur le déroulement de l'activité.

En cas d'évacuation d'urgence, une alarme sonore et visuelle se met en marche sans discontinuité pendant 5 minutes pour annoncer l'évacuation d'urgence, la sortie de l'eau des élèves doit se faire le plus rapidement telle que définie par le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

5. Hygiène des baigneurs

Il est important que les élèves respectent la zone de pieds secs avant l'accès aux blocs des vestiaires *prévue pour se déchausser et retirer les chaussettes. L'accès à la zone humide se trouve après les blocs de vestiaires.*

Les élèves doivent aller aux toilettes, se doucher et se savonner avant d'entrer sur le bassin. Le passage au pédiluve, à la sortie des douches, est également obligatoire pour les élèves et les enseignants. Les claquettes (pour les enseignants uniquement) sont acceptées si elles ne sont réservées qu'à cet effet.

Les enfants ayant des lésions (croûte, verrue, plaie, poux...) ne sont pas autorisés à aller dans l'eau.

Tenue de bain

Le port du bonnet est obligatoire pour tous les élèves. *Un sur-bonnet de couleur spécifique sera prêté à l'élève pour chaque séance. La couleur sera identique à un même groupe d'élèves.*

Seuls les maillots de bain (sans jupette pour les filles, pas de bikini, combinaison avec bras découverts et mi-cuisse) ou slips de bain (identifié avec un cordon pour les garçons) sont autorisés.

6. Vestiaires

Nous disposons dans le centre ... de ... vestiaires numérotés ... Dans chaque bloc de vestiaire est mis à disposition un côté fille et un côté garçon séparés d'une cabine transversale pour l'enseignant. Des casiers sont prévus dans chaque bloc de vestiaire pour enfermer les affaires des élèves. (exemple)

Les attributions des blocs de vestiaires seront inscrites sur le planning des classes.

7. Assiduité et dispenses

Il est indispensable d'insister auprès des élèves et des parents pour que la fréquentation soit régulière. Les absences nuisent aux apprentissages.

Une réunion d'informations et une note explicative relative au lieu, jours, horaires, kit de matériels indispensables...est organisée. Elle permettra de lever les éventuelles inquiétudes et réduire le risque d'absentéisme.

Les absences non justifiées par un certificat médical nécessitent une vigilance et une action particulière de la part des enseignants auprès des parents.

Les élèves dispensés restent à l'école.

8. Absences des éducateurs ou des enseignants non remplacés ou de la classe

Absence de la classe

Il convient de prévenir la responsable des activités et/ou le directeur de l'équipement, de cette absence ainsi que les transports municipaux. *Vous trouverez en annexe un tableau avec tous les numéros de téléphone et mails nécessaires.*

L'absence d'une classe n'impose pas l'annulation de la séance pour les autres classes qui bénéficieront tout de même de leur créneau.

Absence d'un MNS

Une solution de remplacement est envisagée par le directeur de l'établissement.

Si le nombre d'adultes n'est pas suffisant dans le cadre de la réglementation, l'école sera avertie de l'annulation de la séance.

De même, si les enseignants constatent que le nombre d'adultes n'est pas suffisant et qu'ils n'ont pas été prévenus en amont, ils doivent refuser l'accès au bassin et annuler la séance.

Les MNS sont tenus de prévenir le ou la CPC-EPS.

Absence d'un enseignant non remplacé

La direction d'école prévient le chef de bassin et/ou le directeur de l'équipement, et le service des cars ou le chauffeur de l'absence non remplacée. *Une seule classe assiste alors à la séance qui se déroulera normalement.*

9. Assurance et accident

En cas d'accident durant l'activité, c'est l'assurance scolaire, et non celle de la piscine, qui prend en charge les frais éventuels. La déclaration est faite par l'enseignant dès son retour à l'école.

Cas d'accident léger

Les soins sont prodigués par un MNS à l'exclusion de celui qui a en charge la surveillance du bassin. Le groupe du MNS, s'il est seul sera pris en charge par un des deux enseignants.

Cas d'accident grave

Lors de l'accident, deux MNS interviennent :

Le premier intervient auprès de l'enfant, le sécurise, fait un bilan, fait les gestes de premiers secours en fonction de son état, le surveille en attendant les secours et fait un bilan aux secours à leur arrivée ; pendant que le second téléphone aux secours. L'enseignant de l'élève reste avec lui en attendant les secours (CF. POSS des fiches descriptives des procédures d'alerte)

Le directeur est alors contacté par l'enseignant ou la responsable des activités et/ou le directeur d'exploitation, pour l'informer et récolter les informations nécessaires (assurance, coordonnées des parents ...).

Les classes sont sorties de l'eau.

Les bassins sont évacués, les enseignants retournent aux vestiaires avec leur classe et les parents accompagnateurs.

10. Prise de vues

L'utilisation d'appareils de prises de vues est contrainte à la législation sur le droit à l'image et à la protection des mineurs. Il est donc nécessaire de faire remplir aux parents une demande d'autorisation de droit à l'image si l'enseignant veut utiliser son appareil dans le cadre d'un travail pédagogique.

Les parents accompagnateurs ne pourront pas prendre de photographies durant la séance.

11. Transport en car

Avant d'être diffusé, le planning de natation scolaire est examiné par le service des cars municipaux.

Le circuit des cars est très minuté, ils sont de plus en plus tributaires des problèmes de circulation (embouteillages, travaux...). **C'est pourquoi, il est demandé aux enseignants de respecter les horaires prévus** et donc d'anticiper les appels avant l'activité pour ceux qui débutent le matin et l'après-midi.

En cas d'absence prévue, il est nécessaire de prévenir le service des cars, la responsable des activités et/ou le directeur de la piscine, et le ou la CPC-EPS

Pour une absence imprévue et non remplacée, il est indispensable d'informer le chauffeur du car qui attend près de votre école.

IV – Annexes

- 1.** Fiches constitution des groupes séance 1 (cycle 2, cycle 3)
- 2.** Tableau des résultats de l'aisance aquatique
- 3.** Tableau des résultats de l'ASNS
- 4.** Tableau des résultats du Pass nautique
- 5.** Tableau des contacts en cas d'absence
- 6.** L'expérimentation des stages massés.
- 7.** Plan des locaux.
- 8.** Photographies de la piscine et des différents lieux utilisés par les élèves.
- 9.** Illustration du parcours de l'ASNS
- 10.** Fiche d'évaluation des attendus du Pass Nautique
- 11.** Illustration du parcours du Pass nautique
- 12.** Compétences à valider hors de l'eau pour l'obtention de l'ASNS

**PALIERAISANCE AQUATIQUE
CYCLE 2 ET NON NAGEUR CYCLE 3**

Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022 et circulaire du 28-2-2022

Ecole :
Enseignant (NOM - Prénom) :

Effectif : **Année scolaire :**

Professionnel agréé (NOM - Prénom) :
ETAPS (entourer)

Qualité : MNS -

Evaluation réalisée en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec les bras levés) et sans matériel de flottaison. Pas de limite de temps. Le parcours est réalisé en continuité, à au moins 1 m du bord du bassin, sans reprise d'appuis solides, et sans lunettes.

Renseigner d'un 1 si le test est réussi, sinon 0.

NOM	Prénom																	
PALIER 1: Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau	S'engager dans le milieu aquatique (entrer et sortir seul)	Entrer seul dans l'eau																
		Sortir seul de l'eau																
	passer de l'appui à la suspension	Se déplacer avec les épaules immergées																
	S'immerger (tête) S'immerger de plus en plus longtemps (tête)	Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes																
PALIER 2: Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul	Accepter l'action de l'eau sur son corps	Toucher le fond avec les pieds (profondeur minimum taille avec le bras levé)																
		Enchaînement: Puis se laisser remonter passivement																
	Sauter et se rendre indéformable pour "passer à travers" l'eau	A partir d'un saut: Toucher le fond avec les pieds (profondeur minimum taille avec le bras levé)																
		Enchaînement: Puis se laisser remonter passivement																
PALIER 3: Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête; à remonter à la surface, à parcourir 10m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos																
		Enchaînement: Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur																
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes																
		S'allonger sur le dos bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires																
		Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser sur plusieurs mètres sans nager																
	Parcourir 10m sans prise d'appui solide																	

Test effectué le
Signatures : L'enseignant qualifié et agréé :

à.....
Le professionnel

ASNS - classes de CM1 - CM2 - 6ème **et**
tout élève en capacité de la passer

*Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022
 et circulaire du 28-2-2022*

Ecole :

Effectif :

Année scolaire :

Enseignant (NOM - Prénom) :

Professionnel agréé (NOM - Prénom) :

Qualité : MNS - ETAPS (entourer)

A l'école primaire, la maîtrise du savoir-nager est attestée par un professeur des écoles et un professionnel qualifié et agréé (MNS - ETAPS). L'attestation scolaire "savoir-nager" est délivrée par le Directeur d'école et est incluse dans le livret scolaire de l'élève.

Evaluation réalisée en grande profondeur. Pas de limite de temps.
 Le parcours est réalisé en continuité, à au moins 1 m du bord du bassin, sans reprise d'appuis solides, et sans lunettes.

Renseigner d'un 1 si le test est réussi, sinon 0.

NOM	Prénom	CLASSE	Entrer dans l'eau en Chute arrière à partir du bord de la piscine	Se déplacer sur 3,5m vers l'obstacle	Franchir l'obstacle en immersion totale sur 1,5m	Se déplacer sur le ventre sur 15m	Au signal sonore réaliser surplace vertical 15 s puis reprendre déplacement sur 20m	Demi tour sans reprise d'appuis et passer en position dorsale	Se déplacer sur le dos sur 20 m	Au cours du déplacement dorsal, au signal sonore, surplace horizontal dorsal 15s et reprise de nage sur 20m	Se retourner pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion totale	Déplacement 3,50m ventral	S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable	TEST complet oui ou non
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														
29														
30														

Test effectué le

à.....

COORDONNEES des PERSONNES A CONTACTER

A remplir et donner lors de la première séance

Piscine	<u>Directeur de l'équipement</u> ...	
	<u>Chef de bassin</u> ...	
Inspection Circonscription de ...	<u>Conseillère.er pédagogique :</u> ...	

L'expérimentation des stages massés dans le département de la Seine-Saint-Denis

Le 29 juin, en présence des maires du département, a été signée une convention « Préfecture/Education nationale » pour expérimenter sur l'année scolaire 2016/2017 sur le département, un stage massé d'au moins 10 séances pour (à minima) une classe de CM2 par circonscription (période 1 et 2 si possible), organisation de la mise en œuvre : pas de ceintures, grand bain.

L'objectif affiché lors de cette convention est d'évaluer « scientifiquement » l'impact d'un apprentissage massé par rapport à un apprentissage distribué.

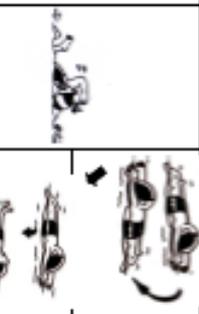
L'hypothèse retenue est qu'avec un apprentissage massé, les apprentissages sont plus efficaces car :

- Il est plus facile à l'élève d'accepter l'image de son corps et celle des autres dans la mesure où la possibilité d'évitement, s'il y participe, est moindre au cours d'un stage massé de natation.
- Les élèves aquaphobes ont la possibilité de changer leur ressenti.
- Les non-nageurs et les « débutants » accusent des progrès par cette pédagogie du renforcement et de la répétition sur une période pratiquement quotidienne (3/4 fois par semaine)
- Les enseignants, engageant une démarche de projet pluridisciplinaire, renforcent la motivation, le goût de l'effort,
- les élèves par une auto-évaluation régulière de ses progrès (carnet de progrès à réaliser par exemple) deviennent plus autonomes et acteurs de leurs apprentissages.

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Il doit être distingué des activités proprement dites de natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième). Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école. Le parcours doit être réalisé **en continu**, **sans reprise** et **sur le bord du bassin** et **sans lunettes**. L'exigence n'est pas celle d'une nage codifiée mais d'un trajet moteur avec coordination bras/jambes et allongement du corps sur l'eau.

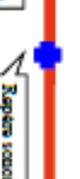
PARCOURS DE COMPETENCES

50 m de distance composée de 16 tâches à réaliser en continu, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans aide à la flottaison.

Chute arrière du bord de la piscine	Déplacement sur 3,5 m	Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle	Déplacement sur le ventre sur 20 m au cours duquel on intègre un surplace vertical de 15 secondes au signal sonore	Demi-tour et passage d'une position ventrale à une position dorsale	Déplacement sur le dos sur 20 m dans lequel on intègre au signal sonore un surplace horizontal dorsal pendant 15 secondes puis passage en ventral avant l'immersion	Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle en position ventrale	Déplacement sur 3,5 m	Encrage à un élément fixe et stable
								

PRÉCONISATIONS pour la mise en œuvre du test

Parcours à réaliser si possible sur une largeur équivalente à deux lignes d'eau et éloigné du bord.

0 m	3,5 m	5 m	25 m	45 m	40,5 m	50m		
								
L'entre se fait depuis le bord du bassin au niveau de l'eau en laissant tomber	Le déplacement sans reprise ni matériel avec (visuel) des bras et/ou des jambes.	L'obstacle est un tapis plus ou moins épais et sécurisé sur une largeur de ligne d'eau.	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre ventral. Un repère sonore indiquera le moment du surplace vertical effectué à tête hors de l'eau, le corps orienté de manière verticale (actions possibles des bras et des jambes).	Demi-tour sans reprise d'appuis ni matériel et passage du ventre sur le dos (passage ventrale possible des bras et/ou des jambes).	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre dorsal. Un repère sonore indiquera le moment du surplace horizontal qui se fera avec une tolérance de flottaison et de mouvement. Nouveau passage du dos sur le ventre au signal de l'adulte.	L'obstacle est un tapis plus ou moins épais et sécurisé sur une largeur de ligne d'eau.	Déplacement sans reprise ni matériel avec action des bras et/ou des jambes.	Arrêt fixation dans l'eau sur un élément sécurisé et

Nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. L'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Elle vise particulièrement les enfants de moins de 7 ans mais concerne plus largement tout élève non-nageur, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité. Il s'agit ici de repères d'acquisition pour s'assurer les élèves en **grande profondeur** et **sans matériel de flottaison**.
Définition de l'aisance aquatique : première **expérience positive** de l'eau qui fonde la capacité à **agir de façon adaptée** dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique.

Paliers		Continuum d'acquisitions		Commentaires		
<p>1</p> <p>Entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et sortir seul de l'eau.</p>		<p>1</p> <p>Entrer seul dans l'eau.</p>	<p>2</p> <p>Sortir seul de l'eau.</p>	<p>3</p> <p>Se déplacer avec les épaules immergées.</p>	<p>4</p> <p>Immurger complètement la tête.</p>	
	<p>2</p> <p>Sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, regagner le bord et sortir seul.</p>		<p>5</p> <p>Toucher le fond avec les pieds.</p>	<p>6</p> <p>Puis se laisser remonter passivement.</p>	<p>7</p> <p>A partir d'un saut, toucher le fond avec les pieds.</p>	<p>8</p> <p>Puis se laisser remonter passivement.</p>
		<p>3</p> <p>Entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface, parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, flotter sur le dos avec le bassin en surface, regagner le bord et sortir seul.</p>		<p>9</p> <p>Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le dos.</p>	<p>10</p> <p>Puis pivoter dans l'eau pour se retourner dos au mur.</p>	<p>11</p> <p>S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps, tête sous les bras.</p>
<p>13</p> <p>Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plus solide.</p>			<p>14</p> <p>Parcourir 10 mètres sans prise de appui solide.</p>	<p>9</p> <p>Avoir une intention de déplacement.</p>	<p>10</p> <p>Jouer avec les orientations.</p>	<p>11</p> <p>Jouer avec les équilibres.</p>
<p>13</p> <p>Se rendre indéformable dans l'eau.</p>	<p>14</p> <p>Gagner de l'autonomie dans l'eau.</p>		<p>10</p> <p>À enchaîner avec l'entrée bras levé.</p>	<p>11</p> <p>Quelques secondes.</p>	<p>12</p> <p>Le temps de plusieurs échanges ventilatoires.</p>	<p>13</p> <p>Se rendre indéformable dans l'eau.</p>
<p>1</p> <p>Avoir une intention.</p>	<p>2</p> <p>Comprendre qu'on peut se mettre en sécurité.</p>	<p>3</p> <p>Mieux former la formation.</p>	<p>4</p> <p>Apprendre le blocage des voies respiratoires (gonflés (courtes)).</p>	<p>5</p> <p>Profondeur totale avec le bras levé.</p>	<p>6</p> <p>À enchaîner avec l'entrée bras levé.</p>	
<p>5</p> <p>Éprouver la difficulté à descendre (poumons gonflés).</p>	<p>6</p> <p>Éprouver la portance de l'eau.</p>	<p>7</p> <p>Se rendre indéformable pour aller en profondeur.</p>	<p>8</p> <p>Garder les poumons gonflés.</p>	<p>9</p> <p>Profondeur indéformable pour aller en profondeur.</p>	<p>10</p> <p>À enchaîner avec l'entrée bras levé.</p>	
<p>11</p> <p>Jouer avec les orientations.</p>	<p>12</p> <p>Jouer avec les équilibres.</p>	<p>13</p> <p>Se rendre indéformable dans l'eau.</p>	<p>14</p> <p>Gagner de l'autonomie dans l'eau.</p>	<p>13</p> <p>Se rendre indéformable dans l'eau.</p>	<p>14</p> <p>Gagner de l'autonomie dans l'eau.</p>	

Pass-nautique (Test)

(voile, canoë-kayak, aviron, ...)



En application de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié par l'arrêté du 28 février 2022

Le test Pass-nautique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions.

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

effectuer un saut dans l'eau	réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes	réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes	nager sur le ventre pendant vingt mètres	franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
				

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

La réussite au test est certifiée.

PLAN DES BASSINS...

PHOTOS DE LA PISCINE...

Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème.

*Sur ces deux photos, qui surveille ?
Réponds sur ta feuille en rédigeant une phrase.*



1



2

Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème.

Sur ta feuille, relie chaque matériel à son utilisation.



des jumelles



des palmes

un talkie-walkie

Connaître les règles de base liées à l'hygiène dans un établissement de bains.

Parmi ces maillots de bain, quels sont ceux autorisés à la piscine ?

Note les numéros sur ta feuille.



Connaître les règles de base liées à l'hygiène dans un établissement de bains.

Numérote les photos dans l'ordre des actions à réaliser avant de se baigner.

A



B



C



D



Connaître les règles de base liées à la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.

Coche les règles correspondant à ces illustrations ou ces panneaux.



Connaître les règles de base liées à la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.

Quel équipement porter pour pratiquer des activités nautiques (canoé, voile...)? Coche la réponse qui convient.

Une bouée.

Un gilet de sauvetage.

Relie la règle de sécurité avec le lieu où l'appliquer.

Faire attention au courant.

Un plan d'eau aménagé.

Rester dans l'espace balisé.

Le bord de mer.

Faire attention aux vagues.

Une rivière.

Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquelles la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

Indique pour chacune des photos si tu peux te baigner ou pas.

Explique pourquoi.



1



2

Savoir identifier la personne responsable de la surveillance.

La personne à alerter en cas de problème à la piscine est reconnaissable :



Elle est souvent assise sur une chaise haute.
Montre cette personne sur les photos.

Pourquoi est-elle sur une chaise haute ?

Cela lui permet de voir l'ensemble du bassin.

Savoir identifier la personne responsable de la surveillance. (2)

Elle est souvent habillée d'un tee-shirt.



Qu'est-ce qui est écrit sur son tee-shirt ? Que cela signifie-t-il ?

Savoir identifier la personne responsable de la surveillance. (3)

Où est la personne chargée de la surveillance ?
Comment la reconnais-tu ?



Assise sur une chaise haute. A un tee-shirt.



Savoir identifier la personne responsable de la surveillance. (4)

Où est la personne chargée de la surveillance ?
Comment la reconnais-tu ?



Assise sur une chaise haute. A un tee-shirt.

